



Indemnitaires

Primes de Noël... le retour

Nous savions déjà que les salaires de fin d'année allaient permettre de régulariser les primes EPE, « Cadeau » pour les éducateurs d'hébergement ceux des FAE du moins !...

Nous savions que décembre verrait le paiement du GIPA, pour ceux qui sont en sommet de grade depuis plus de 5 ans !

Nous apprenons désormais que les personnels de Milieu Ouvert et d'Insertion vont toucher 160 euros bruts (un peu plus de 120 nets – soit 10 euros par mois !) au titre de la prise en charge de l'insertion par le milieu ouvert ! C'est un bon indicateur de la « revalorisation » provisionnée pour 2010 et qui doit se mettre en place en Juin-Juillet...l'équivalent de 2 points d'indice pour un alourdissement réel de la charge de travail, c'est du mépris !

En apparence les « grands vainqueurs » sont les personnels administratifs avec 220 euros bruts, soit l'équivalent de 15 euros nets par mois pour voir leurs postes fermer, devoir remplacer ceux qui sont partis et subir les pressions de la hiérarchie.

A la CGT, nous disons que cette prime c'est le salaire de la peur vécue depuis 18 mois dans les DR et les DD. Cet argent, c'est le magot que la PJJ s'est constitué en poussant dehors les personnels vers d'autres directions, d'autres administrations, d'autres fonctions publiques !

Cette prime, c'est le prix de la violence d'une direction qui veut nous imposer son plan social par la menace.

Alors que tous les personnels de la PJJ sont victimes du plan social, cette prime, enfin, c'est une nouvelle tentative de division des personnels :

- Les personnels des CPI qui font les nuits n'ont aucune compensation de cette aggravation de leurs conditions de travail parce que les primes EPE sont trop faibles. Elles auraient dû être calculées sur les primes CEF, c'est la revendication de la CGT !
- Les personnels en CEF, en EPM et en SEAT sont les dindons de la farce. Pour les Seat, c'est une nouvelle indication que ces services sont en contradiction avec la volonté répressive, et on leur fait payer les alternatives à la détention.
- Les AT sont tantôt bénéficiaires (s'ils travaillent avec des jeunes en UEAJ, ils ont la prime), tantôt elle leur passe sous le nez, s'ils sont affectés en DD, par exemple. Or, les cahiers des charges des EPE, repositionnaient les AT (entretien) dans les DD...
- Les infirmiers qui étaient oubliés dans un premier temps seraient concernés, s'ils sont en DD avec intervention dans les services, mais exclus s'ils sont en DR !!!
- Comme cette prime concernerait les personnels en poste au 31 décembre, l'administration voulait en exclure les contractuels virés avant cette date, mais aussi les personnels administratifs poussés vers la sortie (exemple : les SA qui mutent le 23 novembre).

Montreuil, le 12 novembre 2009

Cette prime, censée être le symbole du renouveau de l'intérêt pour les personnels de la part de l'administration, a été décidée tardivement, alors les queues de budget étaient disponibles. C'est le baume qui doit nous faire oublier le passé, le présent et l'absence d'avenir.

Elle est marquée par l'improvisation. Il n'y a eu pas de note claire et complète, c'est plutôt une suite de mails de la centrale qui répond aux questions des gestionnaires de terrain (exemple pour les infirmiers, oubliés au départ, ou les SA).

Nous savons que certaines réponses conduisent à dire : c'est aux DIR de décider qui est éligible ou non à la prime. Depuis quand les DIR ont-elles délégué de compétence sur les gratifications financières directes, hormis l'IFO ou la PFR ?

Nous aurons donc une rupture d'égalité selon les régions et selon les corps quasi certaine vues les conditions acrobatiques de la fin de gestion 2009, et les réponses très tardives de l'AC. Les conditions de travail de nos collègues gestionnaires sont à la limite de la rupture.

Nous craignons que certains collègues touchent la prime, et que ceux de la région d'à côté, qui remplissent les mêmes conditions, ne touchent rien.

Cette prime sera visible sur la paye de Décembre qui doit arriver sur les comptes le 22 décembre.

Nous proposons à tous les collègues qui ne la toucheront pas de faire immédiatement remonter l'information, pour que nous puissions vérifier leur situation et s'ils auraient dû être éligibles ou non au versement.

Nous allons vérifier, sur les situations sensibles, s'il y a des différences de traitement entre les personnels, notamment selon les DIR. Si nous constatons que sur des situations administratives identiques, il y a rupture d'égalité, les victimes seront fondées à demander des explications au directeur.

Le saupoudrage est intolérable, même s'il s'agit de nous faire entrer dans le crâne que seuls les « méritants » ou les plus massacrés auront des primes : *Cette tentative de division doit échouer :*

Il y avait les marges financières pour une prime générale puisque la « retenue » est de mise pour les primes de restructurations, selon les consignes de la Fonction publique et du secrétariat général de notre ministère !

D'ailleurs, la DPJJ vient de redonner près de 7,5 millions d'euros au Budget de l'Etat pour financer les centres de rétention, la grippe A, la tempête Klaus ou la guerre en Afghanistan.

Nous, à la CGT, nous aimerions savoir quel sera le montant des primes de résultats pour les cadres de la direction... Un directeur d'administration pouvant toucher jusqu'à 150 000 euros, combien touchera le nôtre ? Combien toucheront ses adjoints ?

***Devant la multiplication des demandes quant aux affectations :
Nous venons de (re)mettre en ligne sur la première page de notre site les recours types (gracieux et contentieux) pour les SA, les AA et les AT – attention aux références de textes pour éviter le rejet de pure forme !***

L'adresse reste : www.cgtpjj.fr